
DECISION N° :010.01.2026

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise – Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire la Ravinière à Osny - Dispositifs Val d'Oise Territoires « Ecole, groupe scolaire et demi-pension : rénovation / restructuration ».

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 26°,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le plan de financement annexé,

Considérant le soutien et l'accompagnement du Conseil Départemental du Val d'Oise auprès des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement,

Considérant les dispositifs de Val d'Oise Territoires, fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités, et plus particulièrement celui relatif aux travaux de rénovation et de restructuration des bâtiments scolaires existants,

Considérant que la ville s'est dotée d'un Schéma Directeur Immobilier faisant apparaître les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière comme prioritaires,

Considérant la volonté de la municipalité de solliciter l'attribution d'une subvention pour la rénovation énergétique du groupe scolaire la Ravinière à Osny,

Considérant que ce projet fait également l'objet de demandes de subventions auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif « Stratégie Energie-Climat » et auprès de l'Etat pour la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics (Fond Vert).

DECIDE

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès Conseil Départemental du Val d'Oise, pour la rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière à Osny.

L'aide financière sollicitée représente un montant total de 563 756 € décomposée comme suit :

- 525 000 € correspondant à 35 % du plafond des dépenses éligibles fixé à 1 500 000 € HT (15 % du plafond des dépenses éligibles auquel s'ajoute une bonification de 20 % appliquée au taux de base pour une rénovation globale de bâtiment atteignant les 60 % de réduction des consommations d'énergie de référence).

- 38 756 € correspondant à 15 % du plafond des dépenses éligibles dans le cadre des études suivant la bonification.

Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à 2 604 239 € HT et le coût prévisionnel total des études est estimé à 258 374 € HT.

Article 2 :

D'APPROUVER le plan de financement joint en annexe.

Article 3 :

DE SIGNER tous documents s'y rapportant.

Article 4 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets des exercices 2026 et suivants.

Article 5 :


PRECISE que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public. Elle s'engage notamment à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 6 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **20 JAN. 2026**
le maire,


Jean-Michel LEVESQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**DEMANDE DE SUBVENTION :
DISPOSITIF VAL D'OISE TERRITOIRES « ECOLE,
GROUPE SCOLAIRE ET DEMI-PENSION : RENOVATION /
RESTRUCTURATION »**

**Rénovation énergétique du groupe scolaire La
Ravinière à OSNY**

Note de présentation

REPRESENTANT LEGAL DU MAITRE D'OUVRAGE

MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MICHEL LEVESQUE DE LA VILLE D'OSNY
Château de Grouchy – 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES

Mme VERSCHRAEGEN Manuela
m.verschraegen@ville-osny.fr

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Mme PASQUET Magali
m.pasquet@ville-osny.fr – contact : 06.19.48.66.12
Mme CRAS Morgane
m.cras@ville-osny.fr – contact : 07.64.22.28.85

Sommaire

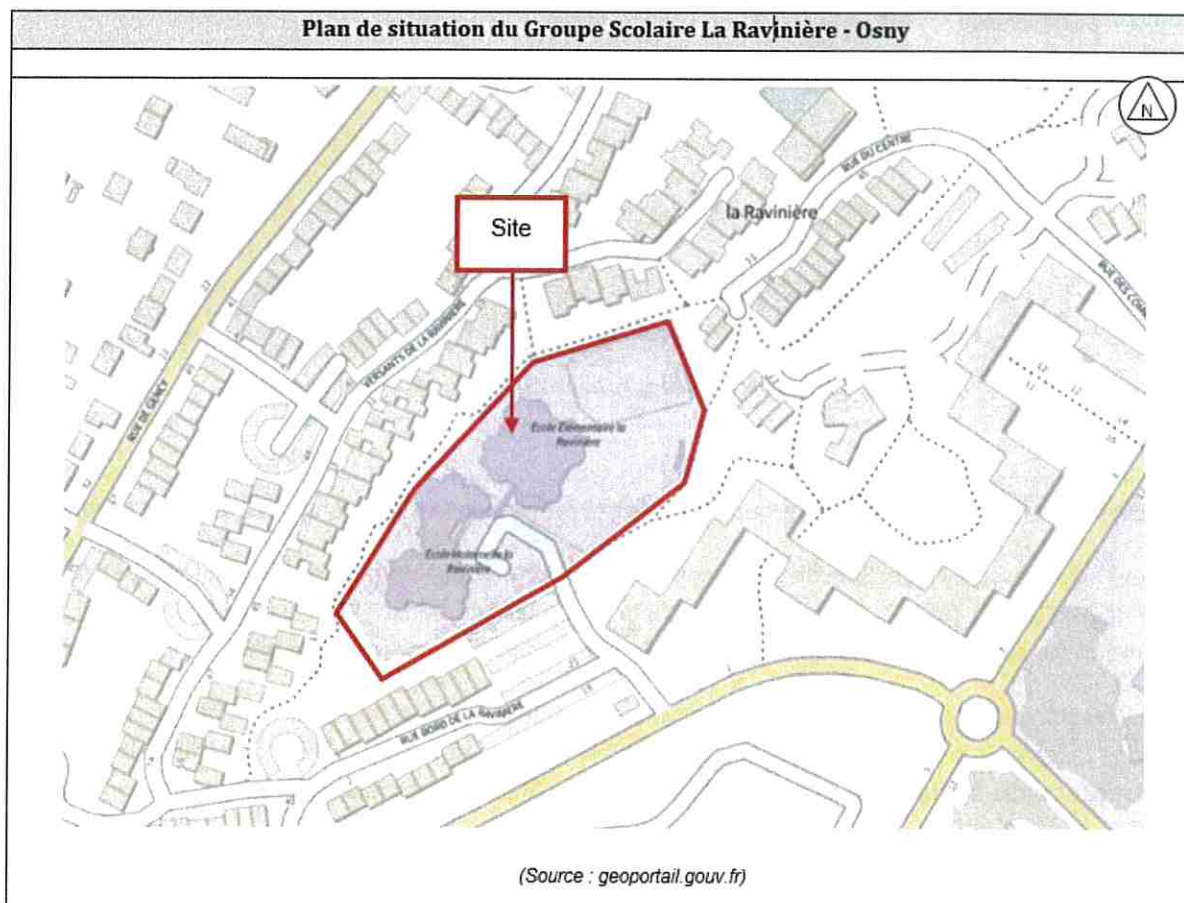
1	CONTEXTE DE L'OPERATION	3
2	BESOINS	4
3	DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET DES TRAVAUX ENVISAGES	4

1 Contexte de l'opération

La commune d'Osny, d'un peu plus de 17 400 habitants, est située à environ 30 km au nord-ouest de Paris dans le département du Val-d'Oise et est l'un des territoires les plus étendus de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Le groupe scolaire La Ravinière est établi à l'adresse suivante :

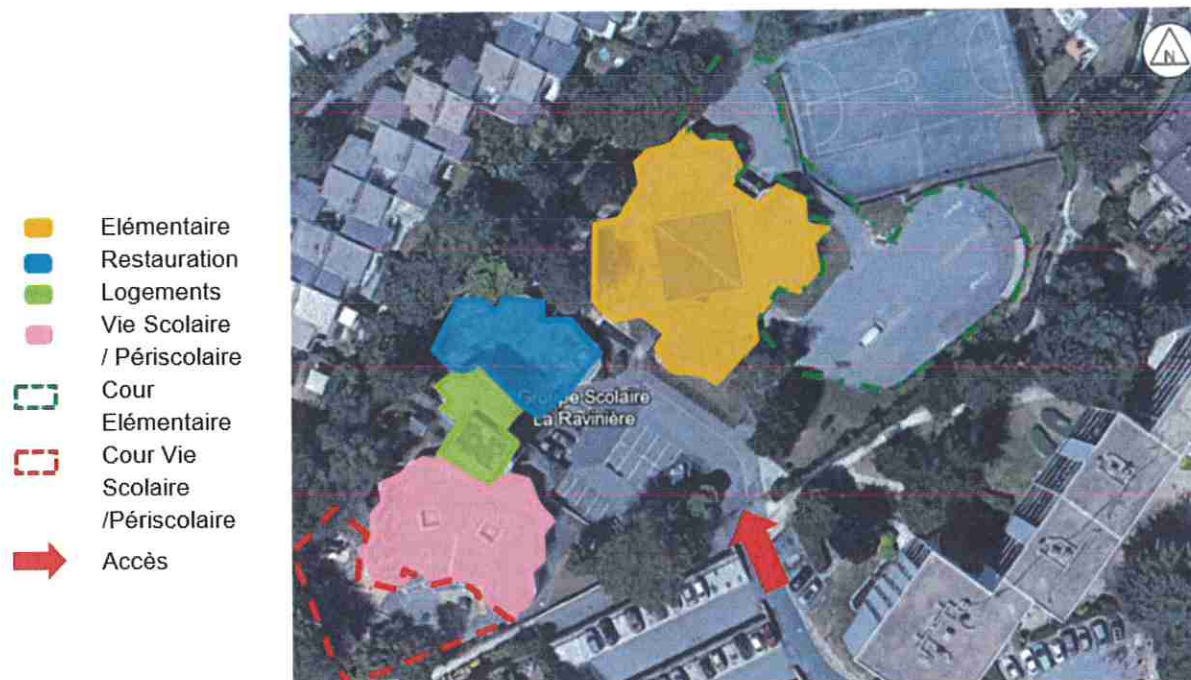
Rue de la Ravinière
95520 Osny



Le groupe scolaire La Ravinière comprend actuellement :

- l'école élémentaire La Ravinière
- le réfectoire et l'office de réchauffage
- l'EVS Nouvel'R
- les logements de fonction

Les extérieurs incluent des cours de récréation pour les élèves, ainsi qu'un jardin pédagogique, favorisant un environnement éducatif propice à l'apprentissage en plein air.



Repérage des entités du groupe scolaire La Ravinière

2 Besoins

La rénovation porte sur l'ensemble du groupe scolaire La Ravinière de la ville d'Osny, ainsi que sur les logements.

Le groupe scolaire, créé en 1975, se distingue par sa structure comprenant une école élémentaire, une ancienne école maternelle transformée en espaces dédiés à la vie scolaire et périscolaire, des logements, ainsi qu'une restauration scolaire. Au fil des ans, plusieurs travaux ont été réalisés pour moderniser les infrastructures.

En 2021, les chaudières alimentant l'ensemble du site, à l'exception des logements, ont été remplacées. En 2023, l'ancienne maternelle a été réaménagée pour accueillir la vie scolaire et périscolaire. Par ailleurs, la rénovation de l'éclairage au rez-de-chaussée de tout le site a également été effectuée récemment.

La ville d'Osny souhaite, à travers son programme, répondre aux enjeux suivants :

- **Réduction des consommations énergétiques du bâtiment**
L'objectif principal de la rénovation est de diminuer considérablement les consommations énergétiques du groupe scolaire pour l'ensemble de ses usages, y compris les logements, afin de réduire les charges de fonctionnement.
- **Amélioration du confort thermique**
Les problématiques d'inconforts thermiques (été et hiver) sont intégrés à la rénovation. Les solutions dites « passives » seront privilégiées.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**
L'usage des matériaux bas carbone, respectueux de l'environnement et, autant que possible, issus de la filière locale sont favorisés.

- **Amélioration de la qualité de l'air intérieur**

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air en traitant le couple concentration / confinement.

- **Préservation du patrimoine pour garantir sa pérennité**

L'objectif est d'assurer la durabilité des investissements par le choix de matériaux et d'équipements robustes, durables et faciles d'entretien.

3 Descriptif de l'opération et des travaux envisagés

Construit en 1975, le bâtiment est peu isolé. L'absence de travaux de rénovation a laissé les murs extérieurs avec une résistance thermique insuffisante. Cette isolation limitée entraîne d'importantes pertes de chaleur et crée une sensation de parois froides pour les occupants.

Les menuiseries extérieures, elles aussi peu performantes thermiquement présentent par ailleurs des défauts d'étanchéité, engendrant des problèmes d'inconfort.

Les toitures-terrasses sont également en dessous des standards actuels. Le préau, pour sa part, est entièrement dépourvu d'isolation, ce qui aggrave les déperditions thermiques globales du bâtiment.

L'isolation des planchers bas est elle aussi insuffisante ce qui occasionne des pertes de chaleur supplémentaires.

Bien que des chaudières à condensation performantes aient été installées en 2021, la régulation du chauffage reste inadéquate, en raison de l'absence de vannes d'équilibrage et de dispositifs de régulation terminale performants sur les radiateurs. Le chauffage semble également mal ajusté aux horaires d'occupation du bâtiment.

En matière de ventilation, le site est doté d'une extraction simple flux pour les sanitaires, fonctionnant en continu sans programmation. Dans les salles de classe, la ventilation naturelle, assurée par l'ouverture des fenêtres et les défauts d'étanchéité, demeure insuffisante pour garantir un confort optimal.

Bien que le site soit équipé de luminaires LED, la majorité d'entre eux sont encore contrôlés par des interrupteurs manuels.

Enfin, conformément au décret BACS, le bâtiment doit intégrer un système d'automatisation et de contrôle des systèmes énergétiques.

Pour répondre aux enjeux et objectifs, le programme travaux se décline comme suit :

Travaux d'amélioration de la performance thermique de l'enveloppe

- Isolation des murs par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Mise en place de stores extérieurs dans la partie scolaire
- Remplacement des volets roulants des logements
- Isolation des toitures terrasse
- Remplacement du bac acier du préau

Travaux sur les équipements et systèmes

- Désembouage et nettoyage des réseaux de chauffage
- Equilibrage du réseau de chauffage
- Amélioration de la régulation terminale du chauffage (installation de vannes 2 voies motorisées sur sondes d'ambiance raccordées à la GTB / mise en place de robinets thermostatiques)
- Asservissement de l'éclairage sur de la détection de présence et/ou luminosité
- Mise en place d'une ventilation double flux dans le réfectoire, l'école élémentaire et l'Espace de Vie Sociale
- Mise en place d'un plan de comptage énergétique
- Mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

Les travaux devront permettre une réduction des consommations d'énergie respectant l'objectif d'un gain minimum attendu en énergie finale de - 60%.

Rénovation énergétique du groupe scolaire la Ravinière à Osny
Plan de financement

déc-25

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant € HT	Montant € TTC	Financiers	%
			Aides publiques	
Travaux	2 604 239 €	3 125 087 €	Fond vert (Etat)	30,3%
			Département du Val d'Oise (travaux)	17,9%
Etudes (archi, BC, SPS, OPC, programmiste)	258 374 €	310 049 €	Département du Val d'Oise (études)	1,3%
			Région	15,4%
Divers (géotechnique, étude thermique, géomètre ...):	18 780 €	22 536 €	ACTEE études chêne 5	3,3%
			ACTEE études chêne 3	1,8%
Aléas	50 000 €	60 000 €	<i>sous total</i>	70,0%
			Autofinancement	
			Ville d'Osny	30,0%
TOTAL	2 931 393 €	3 517 672 €	2 931 393 €	100,0%



Jean- Michel LEVESQUE,

Maire.